

M. OLIVER : C'est ce que m'a déclaré un simple particulier.

M. LAKE : Et l'honorable ministre n'a pas tenu compte, pour établir la base de ses calculs, de ce chiffre de 242 indiqué dans le recensement de 1901 et qui représente celui de la population blanche de cette région ?

M. OLIVER : J'espère que mon honorable ami se tiendra dans les limites de la discussion. Si je ne me trompe, il a dit, il y a quelques instants, que cette population était de 251 âmes, et il me demande maintenant de dire pourquoi je n'estime cette population qu'à ce chiffre.

M. LAKE : J'ai dit que, d'après le recensement de 1901, la population blanche est de 242 âmes. Je voudrais savoir maintenant quelle proportion de ces habitants il accorde à la partie est et à la partie ouest respectivement.

M. OLIVER : J'aimerais savoir en quoi il importe ici que cette population soit blanche ou qu'elle soit métisse.

M. LAKE : Cette question importe en vue d'un argument que je veux présenter.

M. OLIVER : Nous admettons ces calculs pour les fins de l'argumentation.

M. LAKE : Vous admettez que le chiffre total de la population blanche de la partie de l'ouest est de 242 ?

M. OLIVER : Pour les fins de l'argumentation, nous acceptons tous les calculs que l'honorable député pourra faire.

M. LAKE : C'est le ministre qui a fait ces calculs, d'après, je suppose, les chiffres que lui a fournis une personne dont le nom est ignoré de la Chambre, mais que nous aimerions connaître, bien qu'il n'apparaisse pas qu'on doive nous donner ce renseignement. Le ministre assurément avait d'autres moyens de vérifier cette augmentation d'une population de 242 blancs et de 2,395 métis au chiffre de 5,000 blancs et métis. Il est admis, je crois, que le nombre des métis n'a pu augmenter considérablement ; il n'y a probablement eu que l'accroissement naturel chez cette population. Quand aux Indiens, leur nombre reste stationnaire depuis plusieurs années. Je ne sache pas non plus que d'autres métis aient immigré dans cette région. Nous n'ignorons pas que les métis sont nomades, mais s'ils quittent le district d'Athabaska, ils se rendront probablement dans l'Alberta. Cela n'enlève pas de force à mon argument.

M. OLIVER : Serait-ce parce qu'ils seraient partis d'Edmonton qu'on ne les retrouverait pas dans le district d'Athabaska où ils se seraient rendus ?

M. LAKE : La raison pour laquelle j'ai fait cette observation, c'est que le ministre calcule que la partie nord de l'Alberta doit avoir un plus grand nombre de représentants, à cause de sa population, qu'elle n'a

réellement le droit d'en élire. Donc, s'il augmente le chiffre de la population métisse de cette partie, il ne doit pas compter cette augmentation quand il s'agit d'Athabaska.

En concédant que la plus grande partie des métis—ce qui est une proportion bien suffisante—habitent l'est de ce territoire, et en soustrayant le nombre de ces derniers qui reste à peu près stationnaire, on constate que le chiffre de la population blanche qui était de 242 âmes, en 1901, se trouve porté, aujourd'hui, à 3,403 âmes, c'est-à-dire qu'elle est, en 1905, 14 fois plus considérable qu'elle n'était en 1901. Si l'on tient à ce calcul, il faut prétendre que 800 blancs ont immigré chaque année, depuis 1901, dans le district d'Athabaska. J'aimerais savoir si le ministre peut nous fournir des renseignements de nature à convaincre la Chambre qu'une immigration aussi considérable a afflué dans ce district tous les ans, depuis quatre années. D'abord, à quelle époque ces immigrants pour les districts d'Athabaska et de la Rivière-de-la-Paix quittent-ils Edmonton ? Je suppose qu'en réalité, ces immigrants passent par Edmonton pour se rendre dans cette région. A quelle époque de l'année la navigation des rivières de l'Ouest est-elle ouverte et quand cesse-t-elle ?

M. OLIVER : On fait le voyage d'Edmonton à la Rivière-de-la-Paix en toute saison de l'année.

M. LAKE : Combien d'immigrants en moyenne se rendent dans ces districts, chaque semaine ?

Quelques DEPUTES : Oh ! oh !

M. LAKE : A mon avis, quand nous n'avons qu'une déclaration aussi vague que celle que nous avons entendue et lorsqu'il n'y a rien pour l'appuyer, nous avons le droit de nous renseigner autant que cela nous est possible et de voir s'il existe des faits à l'appui de ce qu'on a avancé.

M. OLIVER : Quelle est la question posée par l'honorable député ?

M. LAKE : Je voudrais savoir si l'honorable ministre est prêt à dire si chaque semaine, au cours des quatre dernières années, 15 immigrants, en moyenne, se sont rendus dans les districts d'Athabaska et de la Rivière-de-la-Paix.

M. OLIVER : Le département de l'immigration n'a pas encore établi d'agence pour tenir compte du nombre d'immigrants qui vont s'établir dans le district de la Rivière-de-la-Paix.

M. LAKE : Je croyais que l'honorable ministre aurait pu nous renseigner d'après sa propre expérience. Il demeure à Edmonton et il peut voir les immigrants qui partent chaque fois pour les districts d'Athabaska et de la Rivière-de-la-Paix. Il me semble qu'il pourrait renseigner parfaitement le comité sur les faits qu'il a avancés, ou nous faire connaître, s'il en existe, les raisons qui l'ont porté à déclarer que la po-